L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS,

JEUDI MATIN, 20 JANVIER.

FEUILLETON.

LE BEAU SOLIGNAC.

PAR JULES CLARETIE.

DEUXIEME PARTIE.

I—Suite.

Les jours avaient ainsi passé, tandis que Solignac sentait peu à peu ses forces lui revenir, au moins à l'apparence. Depuis des semaines, au grand courroux de M. de Navailles et aux sourds murmures de maître Lanjallais, le colonel était l'hôte de Mme de Farges, Dupuytren ayant déclaré qu'il ne fallait pas que le malade songeât à quitter la rue du Mont-Blanc avant la seconde quinzaine de septembre. L'épreuve avait donc été longue pour Solignac et, chose singulière, il en arrivait maintenant à la trouver courte à mesure qu'il approchait du moment où il faudrait partir. Il ressemblait à un homme qui, éveillé, regretterait son rêve. Car c'était bien un rêve que cette halte en pleine fièvre, cette consolation née d'un mal terrible, cette vision à deux pas de la tombe, cette Louise arrivant là pour lui faire oublier Andréina.

—Mais quoi! se disait le colonel, tout finit en ce monde! Adieu les songes!

Il annonça à Castoret qu'il fallait s'éloigner.

—Quand cela? dit le hussard.

—Dans peu de jours.

—Etes-vous donc guéri, colonel?

—Assez pour penser déjà à faire payer à qui de droit le coup de feu que j'ai reçu!

—Oui, mais pas d'imprudence. Vous serez toujours — et moi avec vous, quoique ma peau soit cicatrisée—entre la vie et la mort.

—Ne crains rien, Castoret. Je veux vivre! Non pour moi, mais pour lui et pour elle!

—*Lui! Elle!* Qu'est-ce encore? *Lui*, je sais son nom, fit Castoret, mais *Elle?*

—Occupe-toi de Catissou et garde tes points d'interrogation.

—C'est juste. A chacun ses secrets.

Solignac se dirigea lentement vers le jardin. Il ne songeait pas, tant il y a de grâces d'état dans l'âme humaine, il ne songeait point à cet autre jardin qui était là, si proche, et où Andréina se tenait peut-être, à cette heure même, assise et rêvant.

Louise de Farges était à demi étendue sur une ottomane roulée jusque sous les arbres, et, à côté d'une harpe, Florival de Saint-Clair demeurait debout en compagnie de trois autres jeunes gens en habits vert-clair ou bleu-barbeau.

Mais après avoir regardé Louise, Solignac ne fit guère attention qu'au paysage. Il se sentait repris par l'ardente, l'éternelle nature. Le soleil couchant faisait étinceler dans le jardin et détachait en vigueur le moindre brin d'herbe. Tandis que la cime des arbres était illuminée encore par une lumière intense et dorée, le bas des allées, à demi plongées dans l'ombre et éclairées obliquement, semblaient briller de mille paillettes. Louise avait laissé, dans ce jardin artistement cultivé, un coin en quelque sorte agreste où l'on pouvait se croire au milieu d'une chênaie, dans un bois. Les herbes, les brins de folle-avoine, les bruyères aux grappes couleur de lilas, les genêts—la fleur d'or de Bretagne—les touffes d'arbustes, tout brillait à la fois, relié par des fils brillants plus ténus que la soie, et que les insectes avaient suspendus d'une feuille à une autre, d'une branchette à une fleur. Et peu à peu une teinte bleuâtre couvrait cette terre touffue, bh les plantes drues et vertes, laissaient monter une balsamique odeur dans l'atmosphère encore tiède du soir.

—Ah! la vie! la vie! répétait tout bas Solignac en regardant encore Louise.

Et la nuit venait tandis qu'il contemplait ainsi la comtesse.

Les découpures des arbres projetées par le soleil couchant en masses allongées qui zébraient les tapis de gazon de taches d'ombre et peu à peu sur le jardin de l'hôtel de Farges tombait comme un voile. Cette mystérieuse impression, mélangée de volupté et de peur, qu'on éprouve à suivre une longue allée sombre tandis que les étoiles commencent à briller au-dessus de vous ou apparaissent entre les branches d'arbres, aussi timides et indistinctes que le ver luisant qui allume sa pâle lueur à vos pieds.

—Les premières étoiles! dit Louise étendue et regardant, avec un sourire, l'infini bleu du ciel.

—Pour les mieux voir, fit Saint-Clair, le tube observateur de Cassini nous manque!

—Entre ce qui est beau et nos yeux, il ne faudrait rien, dit Solignac, peu rêveur d'habitude, mais pénétré, cette fois, par la poésie vague de cette nuit que chaque minute faisait plus profonde.

—Colonel, demanda Florival, ainsi l'oracle d'Epidaure, l'enfant de Chiron a prononcé... Vous êtes guéri!

—A peu près, monsieur!

—Tant pis pour les Espagnols ou les Anglais. Vous allez encore braver leurs tubes enflammés, et, au son du belliqueux airain, seconder de votre fer le glaive de Bayonne de nos grenadiers!

—Le glaive de Bayonne! dit Solignac étonné.

La comtesse souriait.

—Ne savez-vous pas que c'est ainsi que Saint-Clair appelle la baïonnette? Absolument comme il nomme la charrue *le fer agriculteur*, la mer *l'humide Nérée*, et le café *le timide arbrisseau de Moka*.

—C'est le style noble, répondit le poëte. Pouvons-nous parler comme le vulgaire?

—Non, affirmèrent les jeunes gens en habits bleus ou verts.

—Comtesse, reprit Saint-Clair, laissez-moi vous réciter, à vous qui arborez dans tout son état l'oriflamme de la sensibilité, laissez-moi vous réciter un madrigal qu'un de mes amis a rimé pour...

—Pour?

—Pour la plus charmante femme de la cour, comtesse!

Solignac fronça le sourcil et se mordit un peu la moustache.

—Tenez-vous beaucoup à me réciter les vers de votre ami? demanda Louise.

—Oh! beaucoup!

—Allons! dit-elle en continuant à regarder les premières étoiles.

Florival de Saint-Clair toussa, donna un tour aimable à sa haute cravate, et, d'une voix de fausset rendue plus ridicule encore par l'affectation qu'il mettait à donner une valeur à la moindre syllabe, il commença:

—*Cydalise, Portrait*.... Oh! un portrait en huit vers. Il eût fallu un poëme pour décrire toutes les beautés de Cydalise.... Mais (et il sourit complaisamment), les longs ouvrages font peur à....

—A votre ami, dit la comtesse.

Le sourire de Saint-Clair devint discret. Il se sentait compris.

Il répéta: *Cydalise, Portrait*, et scanda ses versalets avec un évident plaisir:

> Vénus, dont nous aimons l'autel,
> Vers sa beauté blonde nous pousse,
> Blond doré qui brave et repousse
> Et la peinture et le pastel!
> Son œil bleu réfléchit le ciel.

—L'œil de Cydalise n'est pas précisément bleu, dit finement Florival en s'interrompant, il est noir comme l'Erèbe. Mais c'est une licence poétique.

Et il reprit:

> Son œil bleu réfléchit le ciel,
> Comme un souris sa voix est douce;
> On admire la lune rousse
> Et l'on rêve lune de miel!

—Le triple niais! pensait Solignac.

Les trois jeunes gens applaudissaient.

—Mon cher Saint-Clair, dit avec une charmante ironie Mme de Farges qui semblait n'avoir pas compris, elle est donc rousse, Cydalise?

—Pas tout à fait, répondit le poëte avec une certaine confusion... Les cheveux sont... ils sont blonds,... Mais la rime, l'inévitable rime....

—Oh! la rime ne vous gêne pas beaucoup Saint-Clair. Vous faites rimer *pousse* avec *repousse*: c'est chose facile! Allons, vous ôterez cette "lune rousse" et cet "œil bleu", c'est un conseil que je vous donne. Cydalise ne se reconnaîtrait pas dans votre portrait!

Le malheureux Saint-Clair était comme cloué au sol. Béant, il regardait la comtesse dont la robe blanche apparaissait comme un fantôme, et qui se leva tout à coup:

—Rentrons, dit-elle. Ces soirs de septembre sont déjà froids. Je vous laisse, colonel. Adieu, messieurs!

Saint-Clair était tellement étonné, mécontent, intimidé, qu'il entraîna en hâte ses amis, un peu stupéfaits de l'accueil que venait de recevoir le *haïdès* de Florival.

—A demain, dit alors Louise en saluant de nouveau Solignac.

—Demain! fit-il.....Oui, demain!...

Et ce mot ne vous semble pas profondément douloureux, madame?... Demain!

—Pourquoi le trouverais-je triste, dit-elle, un peu troublée.

—Pourquoi?... Ce seul mot m'en apprend plus, hélas! que tout ce que vous pourriez me dire!

—Je ne comprends point.

—Eh! bien, comtesse, c'est que demain je quitterai cet hôtel—cet hôtel où j'ai failli laisser ma vie, où j'ai souffert et que je regretterai éternellement, car si mon sang y a coulé, il y avait ici un baume pour panser ma blessure.

—Et ce baume, c'était? fit Louise sans savoir peut-être ce qu'elle disait.

—C'était votre regard, madame!

La comtesse devint rouge, puis légèrement pâle et dit à Solignac, avec un petit tremblement dans la voix:

—J'aurai été heureuse, colonel, de pouvoir acquitter envers vous une dette de reconnaissance et d'avoir rendu à celui qui m'a sauvée...

—Une dette!... Rendu! Oh! fit-il, voilà des mots cruels, madame. Et que me deviez-vous? N'avais-je pas été trop heureux de vous venir en aide, d'étouffer entre mes bras....

Il s'arrêta, et, passant sa main sur son front:

—Vous ne me deviez rien et vous avez été pour moi une fée bienfaisante, une amie..., une sœur...

—Une sœur! répéta mentalement Louise, une sœur!

Et, à ce mot, elle pensa alors à Andréina, elle vit soudain passer devant ses yeux l'image même de l'Italienne.

—Que parlez-vous de salut? continua Henri, c'est à vous que je dois le mien! Oui, car sans vous, aurais-je eu la force de lutter contre le mal qui me terrassait? Il y a des heures pour les mourants où l'univers entier disparaît et où l'existence prête à finir semble quelque chose comme un fardeau. Dans ces heures-là, je pensais à vous, madame, et, malgré la blessure encore ouverte, malgré les craintes de Dupuytren, malgré les probabilités dangereuses:—"Eh bien! non, me disais-je, non, je ne mourrai pas! Je veux vivre pour la revoir, je veux vivre pour la remercier et pour me dévouer!"—Oh! pardonnez-moi, ajouta le colonel avec son bon sourire, quand je songeais à vous, je ne vous donnais point de nom. Vous en portiez plusieurs, cependant, vos étiez la bonté, la douceur et l'espérance!

A ces paroles tout bas prononcées par Solignac et sur le ton mourant d'une prière, Louise se sentait troublée. Ce n'était pas un aveu, ce remerciment qui s'échappait des lèvres du convalescent, mais jamais aveu n'eut plus de ferveur suppliante et d'accent profond et vrai.

Ces phrases, qu'elle avait tant de fois entendues avec de légères variantes et qui lui paraissaient si banales chez d'autres, remuaient en elle, tandis que Solignac parlait des fibres inconnues. Elle dominait d'ailleurs son émotion, ne voulant pas laisser deviner au colonel le trouble où la mettait cette voix habituée au commandement et maintenant si timide, si caressante.

L'idée qu'Andréina pouvait encore occuper une place dans le cœur de Solignac empêchait Louise de se laisser aller à ce sentiment instinctif qui la poussait vers le colonel. Elle résistait à tout ce qu'avait d'émouvant cette entrevue suprême, cet adieu du convalescent à celle qui avait été l'ange gardien de son chevet.

La comtesse sembla s'arracher à l'entretien.

—Taisez-vous, dit-elle avec un sourire un peu contraint, comme elle eût grondé un enfant, il vous est défendu, vous le savez, de donner trop de part à l'émotion et au rêve!

—Dites qu'il m'est défendu de respirer. Vous répéter que je suis à vous tout entier, comtesse, voilà ce qui est vivre. Le reste s'appelle végéter.

Louise de Farges devint tout à coup sérieuse, et d'une voix un peu étranglée par cette émotion qu'elle étouffait:

—J'ai été heureuse de pouvoir disputer au danger une vie glorieuse, colonel, dit-elle. Que Dieu vous garde désormais. Et souvenez-vous que vous aurez toujours en moi la plus dévouée et la plus sincère des amies!

—Madame!... murmura Solignac, n'osant dire tout haut ce nom qui lui venait aux lèvres: *Louise!*

A continuer.

A nos Abonnés des campagnes.

Nous sommes obligés de payer à la Nouvelle-Orléans même, depuis le 1er janvier 1875, d'après la nouvelle loi du Congrès, le port de tous les journaux que nous expédions à nos abonnés de l'intérieur. C'est donc à ces derniers, à qui leur poste locale ne pourra plus rien réclamer, de nous rembourser, ou de nous payer le port en même temps que le prix de l'abonnement.

Le port est de 10 cents par mois, pour l'édition quotidienne, et de 25 cents par an pour l'édition hebdomadaire.

Les maîtres de poste ainsi que nos agents devront donc se faire payer ce montant additionnel et nous le transmettre en même temps que le prix de l'abonnement.

Grandes ventes et petits profits, voilà le secret du succès des marchands modernes. Le MAGASIN ROUGE, Mr Lion, agent, coin Royale et Dumaine, met en pratique cette devise en offrant tout son stock à des prix extrêmement réduits.

NOUVEAUX REGLEMENTS DE DOUANE.

Le secrétaire du Trésor a approuvé les nouveaux règlements que nous donnons plus bas et qui sont relatifs à l'entrée des bagages des voyageurs arrivant de l'étranger aux Etats-Unis. Une circulaire à ce sujet va être adressée à tous les fonctionnaires de la douane dès qu'elle sera imprimée. Voici les règlements en question:

Département du Trésor,
Washington, 18 août 1875.

Conformément aux clauses de l'article 2,790 des Revised Statutes, les personnes arrivant aux Etats-Unis devront déclarer les objets de toilette et autres à leur usage personnel, les livres et les instruments relatifs à leur profession, les outils employés dans leur métier, et faire le serment prescrit par le dit article. La déclaration demandée pourra ne contenir qu'une description sommaire des "objets de toilette," des livres et instruments," etc., en indiquant toutefois la nature de l'occupation, de la profession ou du métier, pour lesquels ces livres, instruments, etc., sont employés.

Une déclaration particulière devra être faite également pour tous les articles ayant des droits à payer, s'il s'en trouve, dans les bagages d'un passager, et le serment prescrit par les articles 9 et 10 de la loi du 22 juin 1874 devra y être annexé. Cette déclaration spécifiera chaque article, ou quand il y en aura plus d'un de la même espèce ou qualité, en donnera la quantité exacte de façon qu'on puisse la vérifier promptement, et le "prix actuel ou la valeur sur le marché étranger" devra être inscrit dans la colonne destinée à cet objet, en regard de chacun des articles. Le taux et le montant des droits à payer seront portés dans des colonnes spéciales par les employés de la douane.

Les inspecteurs de la douane veilleront àce qu'une déclaration des bagages soit fait par chaque passager de cabine et enregistrée à la douane. Cette déclaration sera examinée dans les bureaux de l'inspecteur et contrôlée au moyen de la liste des passagers des steamers avant d'être enregistrée. Si une déclaration manque, une enquête sera faite, et l'employé qui aura examiné les bagages sera responsable de la dite déclaration.

Dans aucun cas, il ne sera permis aux personnes non munies d'une autorisation de supprimer une déclaration de bagages lorsqu'elle aura été enregistrée.

Les collecteurs de la douane recevront des imprimés pour ces déclarations de bagages, et ils ont l'ordre de donner aux passagers toutes les facilités désirables pour se procurer les informations relatives aux exigences de la loi et aux règlements qui concernent l'entrée des bagages.

Dans ce but, un nombre suffisant d'imprimés sera délivré par l'inspecteur aux steamers partant des Etats-Unis pour l'Europe, pour servir aux déclarations des bagages des passagers à leur voyage de retour. Les officiers de ces steamers sont priés, en conséquence, de venir en aide au département pour faire exécuter la loi en remettant pendant la traversée à chaque passager un ou plusieurs de ces imprimés, selon que cela sera nécessaire, afin que les voyageurs aient amplement le temps de faire la déclaration requise, avant l'arrivée du navire au port.

Comme il est important que toutes les prescriptions relatives au paiement des droits sur les articles importés soient exécutées, recommandation est faite aux employés de la douane de se conformer strictement et impartialement aux règlements mentionnés plus haut.

(Signé) C.F. BURNAM,
Secrétaire du Trésor par intérim.

LA LOI NOUVELLE SUR LES IMPOTS

Voici le texte de la nouvelle loi adoptée par le Congrès sur les impôts, avec les amendements qui y ont été introduits par la Chambre.

Article 1er.—A partir de la promulgation de la présente loi, il sera perçu sur les spiritueux distillés à l'avenir dans les Etats-Unis une taxe de quatre-vingt-dix cents par gallon contenant 50 degrés d'alcool, ou par gallon ordinaire si la liqueur contient moins de 50 degrés.

Cette taxe sera payée par le distillateur, le propriétaire ou le détenteur des spiritueux avant leur enlèvement de l'entrepôt attaché à chaque distillerie.

La partie de l'article 3,251 des *Revised Statutes* des Etats-Unis qui ne s'accorde pas avec la présente disposition est abrogée.

Article 2.—L'article 3,368 des *Revised Statutes* est modifié ainsi qu'il suit: rayer les mots "vingt cents la livre" et les remplacer par les mots "vingt-quatre cents la livre." En même temps, l'article 3,394 des *Revised Statutes* est amendé par la substitution du mot "six" au mot "cinq" partout où il se trouve et par la substitution du mot "soixante-quinze" au mot "soixante."

N. B.—Cette disposition fixe à 24 cents la livre l'impôt sur le tabac, à $6 par mille la taxe sur les cigares et à $2.75 par mille la taxe sur les cigarettes.

Toutefois l'accroissement d'impôt stipulé par le présent article ne s'appliquera pas au tabac, aux cigares ou aux cigarettes sur lesquelles la taxe fixée par la loi existante aura été payée au moment de la promulgation de la présente loi.

ARTICLE 3.—Il sera perçu sur les mélasses, les mélasses concentrées, les déchets de sucrerie, les sirops de jus de canne, les melados et les sucres classés d'après l'étalon hollandais de couleur, à leur importation des pays étrangers, un droit additionnel égal à vingt-cinq pour cent des droits qui sont maintenant imposés par l'article 2,504 des *Revised Statutes* sur les différentes classes d'articles désignés ci-dessus.

Le melado concentré ou *concrete* sera à l'avenir classé comme sucre et paiera les droits suivant l'étalon hollandais de couleur: et le melado sera défini comme un article obtenu pendant la fabrication du sucre, c'est-à-dire du jus de canne cuit jusqu'au point de devenir du sucre, mais contenant tout le sucre et toute la mélasse produits par l'ébullition, sans avoir été l'objet d'aucune clarification.

Tout produit de la canne à sucre importé dans des sacs, des nattes, des paniers et non dans des caisses ou barils sera considéré comme sucre et taxé en conséquence.

Il est prescrit en outre que le *drawback* sur le sucre raffiné destiné à l'exportation qui est autorisé par l'article 3,019 des *Revised Statutes*, sera diminué d'un pour cent seulement. Le montant de cette réduction sera retenu par les Etats-Unis.

Article 4.—Est abrogée la partie de l'article 2,503 des *Revised Statutes* qui porte que quatre-vingt-dix pour cent seulement des divers droits imposés sur certains articles d'importation par l'article 2,504 seront perçus. Les divers droits établis par le dit article, 2,504 seront perçus sans réduction des dix pour cent dont il est parlé dans l'article 2,503.

ARTICLE 5.—L'accroissement de droits décrété par la présente loi ne s'appliquera à aucune marchandise embarquée sur des navires et se trouvant en route pour les Etats-Unis à la date du 10 février 1875; il ne s'appliquera pas non plus aux marchandises en dépôt dans les entrepôts et les magasins publics à la date de l'adoption de cette loi.

ARTICLE 6.—Aucun des articles de la loi du 8 février 1875 ne sera interprété de manière à imposer un droit sur les étamines à bluter admises précédemment en franchise ou à exiger l'emploi de timbres mobiles sur les livrets de caisses d'épargne lors de l'enregistrement des sommes versées.

VAPEURS.

LA COTE DU LAC.
Pour l'hiver.

Steamer de la malle des Etats-Unis. Entre Mandeville et la Nile-Orléans.

Passage $1 10 chaque voyage, y compris le trajet du chemin de fer.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington,

Le beau steamer,
CAMELIA.
Transportant la malle des Etats-Unis, fin marcheur et à basse pression,
capitaine Wm. Hannover,

partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de dix heures du matin; le MARDI et le SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'au "Old-Landing", sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. RETOUR: il quittera "Old Landing" le MARDI et le VENDREDI, à 6 heures du matin; Madisonville, le LUNDI et le JEUDI matin.

Le service se fera régulièrement, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

Il y a un restaurant à bord du steamer.
C. M. SORIA.
23 avril75—1an Au No 20 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.
Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.
Le bateau à vapeur
NATCHEZ.
T. P. Leathers, capitaine,
J. F. Muse, commis.

Se raliant, à Vicksburg à la ligne Parisot pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St-Louis.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
JNO. JANNEY, 117 Commune et
HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.

Le soussigné prend le frêt et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.
W. B. BROCKETT, agent,
18sept— Au No 39 de la rue des Magasins.

Attakapas et Atchafalaya.
Ligne du Tèche, de Walker & Lyon.

Pour Simsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya, du Bayou Chêne, de Pattersonville, Centreville, Franklin, Charenton, Jeanneretta, la Nile-Ibérie, Fausse Pointe, St-Martinville et tous les débarcadères du Bayou Tèche. Les bateaux à vapeur, d'un faible tirant d'eau,

CLARKSVILLE.
Capitaine, Abe Smith, commis, Frank Greig, part SAMEDI, 8 janvier, à 5 heures P. M.

IDA.
Capitaine, T. R. Muggah, commis, Fred. H. Buck, part SAMEDI, 15 janvier, à heures P. M.

Le frêt et tout ce qui a rapport aux habitations seront l'objet d'une attention particulière. Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à
HITE & CARLIN,
18déc—1m No 3 de la rue Tchoupitoulas.

Opelousas.
Paquebot régulier des Opelousas.
Départ, tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville, et tous les débarcadères de la Côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur

TRENTON.
E. QUATREVAUX, capitaine,
H. MOLAISON et S. DERBES, commis.

Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
JAMES M. DOWLING,
28sept—1m No 25 de la rue Decatur.

OPELOUSAS.
Départ régulier tous les Mardis à 5 h.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.

BERTHA.
H. H. Broad, capitaine.
T. Jobin, commis.

Ce bateau laissera la Nile-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du frêt et des passagers pour tous les atterrages du Bayou des Glaises, faisant sa jonction avec le bateau A. Minnie de Simmsport.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
BRITTON & EPPLER,
No 106 de la rue de la Commune.

Tout frêt pour le Bayou des Glaises sera déchargé à Simmsport et à Big Bend Landing.

POUR LES OPELOUSAS.
Départ, tous les Mercredis, à 5 h. P. M.

Pour Washington, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur

FLETA.
C. C. Picket, capitaine.
A. Meynier commis.

Il prendra du frêt et des passagers pour tous les débarcadères du Bayou des Glaises, et Bayou Bœuf ainsi que du frêt pour la Côte.

Le frêt du Bayou des Glaises sera débarqué à Simmsport et à Big Bend.

Le frêt du Bayou Bœuf sera débarqué à Washington.
26nov

Paquebot hebdomadaire et indépendant des Opelousas.
Départ tous les JEUDIS à 5h. P. M.

Pour Washington, Port Barré, Simsport, Big Bend Landing, Old River et tous les points intermédiaires.

Le bateau à vapeur
ST-MARY,
d'un faible tirant d'eau

Capitaine F. Probst, commis J. B. Schmidt, partira tous les MERCREDIS à 5 heures P. M. Connaissements jusqu'au Bayou Bœuf et Bayou des Glaises.

Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à
HITE & CARLIN,
18déc— No. 3, de la rue Tchoupitoulas.

Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore Packet.
Jour de départ, tous les mercredis, à 5 P.M.

Pour Fort de Russey, Barbin, Norman, Alexandrie, la Rivière aux Cannes, Montgomery, Grand Ecore ainsi que tous les débarcadères intermédiaires, le bateau à vapeur

BART ABLE.
R. SINNOTT, capitaine; GEO. C. HAMILTON, commis.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
N. M. CARTER, 33 rue du Camp.
HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas,
BRITTON & EPPLER, 106 rue Commune,
ADAMS & WORK, 9 Commercial Place.
3 déc—

Paquebot semi-hebdomadaire, régulier de Baton-Rouge, Plaquemine et la Côte.

Le bateau à vapeur
LESSIE TAYLOR,
Capitaine Allen Jumel, M. Kennison, commis, partira de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à Midi, et tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M. Retour: il partira de Baton-Rouge tous les JEUDIS et tous les DIMANCHES soir.

Ce bateau prendra du frêt à un tarif aussi bas que n'importe quel bateau sur cette ligne.
12 mai—

Paquebot de la Nile-Orléans, de la côte et de Bâton-Rouge.

Départ tous les LUNDIS, à 5 heures P. M. et VENDREDIS, à 10 A. M.

Le nouveau bateau à vapeur
B. L. HODGE,
Capitaine JAS. P. MCELROY.

Il descend tous les DIMANCHES et MERCREDIS le jour. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
E. O. MELANCON,
28juil—3m No 30 de la rue du Canal.

Paquebot de la Nouvelle-Orléans et de Donaldsonville

Départ de la N.O.; Départ de Donaldsonville;
Le Samedi, à 10 A. M. Le Dimanche à 5 A. M.
Le Lundi, Le Mardi, à 5 h. A. M.
Le MERCREDI, à midi. Le JEUDI, à 5h. A. M.

Le bateau à vapeur
SAINT-JOHN,
Capitaine, F. BERGERON;
J. C. BERGERON, Commis
Commis. E. LEBLANC.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
E. O. MELANCON, agent,
20 oct— No 30 de la rue Conti.

CHANGEMENT DE JOURS.
Paquebot régulier du Bayou Lafourche.

Le nouveau bateau
ROBT. YOUNG.
U. D. Terrebonne, Capitaine.
J. Daniel et F. Dalferes, commis.

Partira de la Nile-Orléans, tous les LUNDIS et JEUDIS à 5 heures P. M.

Retour.—Part de Thibodeaux tous les MERCREDIS et SAMEDIS à 6 heures A. M.

Le JEUDI le bateau ira jusqu'à Lockport.
13nov—

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodeauxville.

Deux fois la semaine. Pour la côte et Lafourche. Le bateau à vapeur

HENRY TETE.
Capitaine Jos. Aucoin,
M. H. Landry, Commis.

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 P. M. et tous les VENDREDIS à 10 A. M.

Retour: il partira de Donaldsonville les MERCREDIS et DIMANCHES matin, il descendra la côte le jour.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
B. RIVET et P. CHARLET,
16juillet—1an 9 rue Conti.

Pour la Côte au-dessus de la ville.

La Nouvelle-Orléans, la côte et le débarcadère du Couvent et le White Hall Saw Mill,—Trois fois par semaine. Le bateau à vapeur

MARY IDA,
Capitaine J. A. Ruis; commis E. M. Valette.

Partira de la Nouvelle-Orléans tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 10 heures du matin. Il sera de retour les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES pendant le jour.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
W. J. COMAUX, 20 rue Conti.
8mai—

BANQUE NATIONALE DE LA NLL ORLEANS.

A la clôture des affaires du 2 octobre 1874.

RESSOURCES

Prêts et escomptes	333,763 53
Tiré en sus	1,427 00
Bons des E. U. pour garantir la circulation	200,000 00
Autres actions, Bons et hypothèques	2,800 00
Dû par des agents de rachat et de réserve	3,377 86
Dû par d'autres banques nationales	6,896 51
Dû par des banques et des banquiers d'Etat	551 97
Propriétés foncières, mobilier et installations	10,000 00
Dépenses courantes et taxes payées	3,146 18
Primes payées sur bons des E. U.	24,000 00
Chèques et autres items au comptant	290 80
Echanges pour le Clearing-House	30,065 91
Billets d'autres banques nationales	10,277 00
Petite monnaie y compris les nickels	945 65
Espèces	644 13
Billets Legal Tender	5,000 00
Cinq pour cent, fonds de rachats	9,000 00
Total	$714,932 01

PASSIF

Capital payé	$300,000 0
Surplus	1,000
Autres profits non partagés	2,386 44
Billets de la Banque nationale en circulation	175,250
Dépôts individuels	223,227 97
Certificats de dépôts payables sur demande	2,880 40
Certificats de dépôts à terme (time)	2,000 00
Dû à d'autres banques nationales	965 87
Dû à des banques et à des banquiers de l'Etat	2,792 33
Total	$714,932 01

Moi, John H. Pike, caissier de la Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans, jure solennellement que je crois le tableau ci-dessus exact.
JOHN H. PIKE, Caissier.

Signé sous serment pardevant moi, ce 7 oct bre 1874.
GEO. W. CHRISTY,

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.
LIGNE POSTALE
DE NEW-YORK AU HAVRE.

Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50 Rivière du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.

FRANCE, Trudelle, samedi, 8 janvier.
LABRADOR, Sangiier, samedi 22 janvier.
PEREIRE, Danré, samedi, 5 février.

PRIX DU PASSAGE en OR (y compris le vin) Première cabine, $120 et $110 suivant l'emplacement.—Seconde $72—Troisième $40.—Entrepont, $26 avec aménagements hors ligne et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires. Billets aller et retour à prix réduits.

LOUIS DE BÉBIAN
Agent, 55, Broadway, New-York,
ou à L. GRAND, Agent,
nov—1m Gallier Court, Lettre H. N. O.

BREME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Hâvre, à Southampton et à Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD

Partiront comme ci-dessous—

	De Brême.	de la Nile-Orls.
Hannover...	15 sept.	24 oct.
Frankfurt...	13 oct.	21 nov.
Hannover...	24 nov.	
Frankfurt...	25 déc.	

Les jours de départ subséquents seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le frêt.

Sujets aux conditions définies ci-dessous.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:
Chambres $150 en or.
Entrepont 36

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, Londres, au Hâvre ou à Brême:
Chambres $150 en or.
Entrepont 45

De la Nouvelle-Orléans à la Havane;
Chambres $35 en or.
Entrepont 15

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés.

La compagnie se réserve le droit de changer, ou retirer ses steamers, de différer leurs jours de départ, leur destination, leur chemin et les prix de passage.

Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,
8 août—1an Au No 41 de la rue de l'Union.

Pour New York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE Des steamers suivants
KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES.

Le steamer
NEW ORLEANS,
Geo. Dearborn, commandant

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse
Mercredi, 26 janv. à 5 h. P. M.

L'assurance sur cargaison est prise par cette ligne à 3¼ pour cent.

Passage $50.

Cette ligne prend du frêt et donne des connaissements, pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour frêt ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
mai—1an Rue Carondelet, No 41.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas — Donaldsonville — &c.

A dater du 7 DECEMBRE, Le bateau à vapeur BILLY COLLINS partira, du pied de la rue Bienville, à 7. 45 du matin, pour Westwego, et transportera les voyageurs à toutes les stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il sera de retour le lendemain, à 6 heures du soir.

Le même bateau se reliera avec le train de passagers du Dimanche; il partira à 6 heures du matin et sera de retour le soir du même jour à 6 heures.

Le frêt est reçu au même endroit, jusqu'à 3 heures de l'après-midi, et sera livré le lendemain matin.
C. E. PAYNE,
4déc— Agent-général.

LIGNE DE MOBILE.

GRANDE ROUTE DE LA MALLE DU NORD ET DE L'EST,
A DATER DU 22 NOVEMBRE,

Les trains arriveront à la gare (pied de la rue du Canal) et en partiront comme suit:

—DEPARTS—
Exprès du jour 7:20 a. m.
Exprès (tout le parcours) et malle 5:00 p. m.

—ARRIVEES—
Exprès (tout le parcours) et malle 10:00 a. m.
Exprès de nuit 9:20 p. m.

Il y a des CHARS PULLMAN, journellement et sans changement, pour Cincinnati, Louisville, Nashville, Lynchburg et Baltimore. Il n'y a qu'un changement jusqu'à New-York et les villes de l'Est.

Le bureau où se vendent les billets est au coin des rues Camp et Commune, en face du City Hôtel.
D. B. ROBINSON,
21 Nov— Surintendant.

THE MOBILE LINE.

GREAT NORTHERN AND EASTERN MAIL ROUTE.
ON AND AFTER NOV. 22 nd.

Trains will arrive and depart from depot foot of Canal street as follows:

—DEPART—
Day Express 7:30 a. m.
Through Express and Mail 5:00 p. m.

—ARRIVE—
Through Express and Mail 10:00 a. m.
Night Express 9:30 p. m.

Pullman Palace Cars daily to Cincinnati, Louisville, Nashville, Lynchburg and Baltimore without change and only one change to New-York and Eastern Cities.

Ticket office corner Camp and Common streets, opposite City Hotel.
D. B. ROBINSON,
21 Nov— Supt.

Chemin de Fer Pontchartrain.

L'extrémité du chemin, en ville, est établie à l'"ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée—

Excursion au Lac—aller et retour, le même jour....25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans....10 cents.

Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour—

Départs de la ville.		Départs du Lac.	
6	heures A.M.	7 ½	heures A.M.
8	...	9	...
10	...	11 ½	...
Midi	...	1 ½	P. M.
2	P. M.	3 ½	...
4	...	5 ½	...
6	...	6 ¾	...

Tous les Dimanches un train partira de la ville à 4 heures du matin.

Les dimanches un train partira toutes les heures, dès 2 heures de l'après-midi.

Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.
C. H. ALLEN,
5 mai— Surintendant-général.

Grand chemin de fer de la Nile-Orléans, St-Louis et Chicago.

Les trains partant et arrivant comme suit:
(Du dépôt, au pied de la rue des Calliope.)
A partir du 31 octobre 1875 à 5 30 P. M.

DEPARTS.		ARRIVEES.	
Express	7:20 A. M.	Express	12:30 A. M.
Malle	5:31 P. M.	Malle	10.01 A. M.

Le train d'agrément part le SAMEDI à 2.40 A.M. et arrive le DIMANCHE à 9.15 P. M.

CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A St. LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.

Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.

Vente de billets et renseignements au No. 22 de la rue du Camp, coin Commune.
A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, Directeur-Général. 14 jv 75

New Orleans, St. Louis & Chicago R.R. Co. (Great Jackson Route.)

(From Calliope street Depot.)
From October 31, 1875, at 5 30 P. M.

DEPART.		ARRIVE.	
Express	7:20 A. M.	Express	12.30 P. M.
Mail	5:31 P. M.	Mail	10.01 A. M.

The accomodation train departs on SATURDAY at 2:40 A. M. and arrive SUNDAY at 9:15 P. M.

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS-CHICAGO, AND LOUISVILLE.

Only one change of sleeping cars to Eastern cities.

Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common.
A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, General Manager. any 14 75

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT 1/2 HEURES A. M. et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.

Le frêt pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Le taux du frêt, pour les points sur l'Atchafalaya et le Tèche, au-delà de Brashear, extrêmement pour le moment. Des contrats spéciaux pour frêt sur marchandises expédiées pour ces points devront être faits, avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le frêt pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui expédieront que par ce chemin de fer.

Afin que le frêt soit promptement expédié il doit être délivré avant 4 heures; le frêt reçu après cette heure partira par les trains suivants.
GEO. PANDELY,
Surintendant.

Pour frêt ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasins.

Il ne sera point reçu de frêt après 5 heures.
8mai— CHS. A. WHITNEY & CO., Agents.

AUX MAITRES DE POSTE.

Les maîtres de poste sont autorisés à recevoir des abonnements à l'*Abeille* (édition quotidienne, $14 par an; édition hebdomadaire, $6). Nous les prévenons néanmoins que toute demande d'abonnement sera considérée comme non avenue, à moins que la lettre ne renferme en même temps le montant de l'abonnement, prélèvement fait de la commission allouée aux agents et aux maîtres de poste.

ASSURANCES.

Second Etat de Situation
—DE LA—
AGENCE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux clauses de sa Charte Compagnie publie l'état suivant:

Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le 31 décembre 1872, à savoir:

Sur risques de feu		$114,083 29
Sur risques de mer		52,281 87
Sur risques de rivières		32,586 36
Total des primes		$202,000 53
Moins primes rendues		3,154 77
Primes acquises		$199,845
Déduit—Pertes par le feu	$45,125 48	
Pertes sur mer	42,115 79	
Pertes sur rivières	15,476 48	
		$102,083 07
Réassurances		21,916 78
Réfactions (rebate)		3,542 67
Taxes		7,498 23
Loyer		3,750 00
Dépenses, et profits et pertes		32,818 19
		$[illegible]
Réservé pour primes non-terminées		$17,930 53

La Compagnie possède l'ACTIF suivant:

Capital en Stock-notes	$
Comptant	47,428 0
Comptes en voie de collection	15,869 2
Billets recevables	8
Prêts sur garanties	60,050 00
Prêts sur hypothèques	41,248 33
Stocks et Bons	5,370 20
Installations de bureaux et meubles	2,000 00
En mains d'agents en Europe, etc	5,125 45
	$286,517
Moins intérêts non-payés et dividendes	2,196
	$284,320 33

Copie correcte transcrite des livres de la Compagnie.
E. GANUCHEAU, Vice-Président.
L. W. BAQUIE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 20me jour janvier 1874.
E. BOUNY, Notaire public.

Directeurs (Trustees) élus pour servir en 1874:

A. Baldwin,	S. Henderson,	G. P. Blancas
A. Tertrou,	O. Bernier,	G. J. Leeds,
A. M. Fortier,	F. Laborde,	T. L. Airey,
B. Huff,	J. Brunaso,	M. Keiffer,
A. Hirsch,	E. K. Bryant,	O. Hopkins,
H. Kern,	W. B. Congar,	A. Palacio,
H. Beer	R. De Gas,	E. Ganucheau
J. B. Camors.	W. A. Bell	H. Roos.

Mechanics' and Traders INSURANCE COMPANY,
Au No 14 de la rue Carondelet.

QUATRIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant

Primes de l'année expirée le 31 août 1872:

Primes sur l'incendie	$129,031 46	
Primes de mer	24,310 02	
Primes de rivières	5,567 87	
Primes sur les risques, non expirées le 31 août 1872	42,600 00	
Total		$201,309 3
A déduire primes non expirées et primes remboursées dans l'année		50,125 41
		$211,083 83
Pertes payées dans l'année:		
Sur les risques d'incendie	$64,817 28	
Sur les risques de mer	17,695 81	
Sur les risques de rivières	18,331 71	100,844
		$110,239 87
En moins,		
Refaction (rebate), 25 pour cent	$4,563	
Réassurances	15,633 4	
Dépenses, taxe, licence, intérêt	2,446 33	
Réservé pour pertes non réglées	20,003 00	48,861 84
Bénéfice net		$61,587 87
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
En caisse		$20,718
Effets à recevoir pour primes et prêts, garantis		224,947
Primes en voie de recouvrement		421 9
Actions bons, actions, etc, de banques compagnies d'assurances, etc		3,355
Propriété foncière		4,547
Billets d'actions (stock notes)		262,236 56
		$533,355 17

Le tableau qui précède est une copie exact faite sur les livres de la Compagnie.
LLOYD R. COLEMAN, Président.
JAMES A. WHITE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nile-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, soussigné, notaire public, le 20 septembre 1872.
CHAS. A. AUDRY, Notaire Public.

Les Directeurs ont déclaré:
Intérêt sur le capital payé 15 pour cent
Dividende sur le susdit 5
Dividende primes remboursées 15

Le tout sera porté au crédit des billets d'actions (stock notes) et il sera émis des certificats pour les dits dividendes à dater du lundi, 30 octobre prochain.

DIRECTEURS.

C. W. Allen	G. A. Gress
A. J. Aiken	I. L. Haas,
J. A. Brase	Col. T. H. Hunt,
W. T. Blak	J. D. Hill,
L. Bloom,	Jas. S. Lanphier,
Sam. Boyd,	Robert L. Moore,
C. H. C. Brown,	John Myers,
John D. Cebb,	H. J. Mullan,
Geo. W. Church,	Edward Nalle,
J. E. Campbell,	G. W. Sentell,
Lloyd R. Coleman.	W. B. Thompson.

Banque Nationale Mutuelle
A LA NOUVELLE-ORLEANS,

Dans l'Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires,

Vendredi, 31 Décembre 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes, en or		$16,806 80
Prêts et escomptes, en or, en currency		535,907 07
Bons des E. U. pour garantir la circulation		50,000 00
Autres stocks, bons et hypothèques		33,646 81
Dû par des agents de réserves, approuvés		41,603 52
Dû par d'autres banques et banquiers		20,038 56
Propriétés réelles, meubles et installations		89,324 81
Primes payées sur bons et or		8,233 07
Changes sur Clearing-House	112,970 67	
Billets d'autres Banques Nationales	22,850 00	
Monnaie fractionnelle (y compris des nickels)	1,483 79	
Espèces en monnaie d'or	12,382 41	
Billets legal tender	128,000 00	277,675 87
Fond de rédemption avec le Trésorier des Etats-Unis		2,250 00
Total		$1,076,142 18

PASSIF.

Fonds capital payé		$300,000 0
Fonds de surplus		185,104
Billets de Banque Nationale en circulation		45,000 00
Dépôts individuels, en or		14,405 94
Dépôts individuels, en currency		516,959 63
Dû aux banques et banquiers		2,718 69
Anciens dividendes non-payés	353 68	
Dividendes actuellement déclarés, quatre pour cent	12,000 00	12,353 68
Total		$1,076,542 18

JOHN T. HARDIE, Président.
A. W. BOSWORTH, Vice-Président.
JOSEPH MITCHEL, Caissier.

BANQUE NATIONALE MUTUELLE, Nlle-Orléans, 31 décembre 1875.

A une assemblée du Bureau des Directeurs, tenue ce jour, il a été unanimement résolu de déclarer aux Actionnaires, sur les profits des derniers six mois, un dividende de QUATRE POUR CENT sur le montant de leurs actions, payable le MERCREDI, 12 janvier prochain, ou après cette date.
JOSEPH MITCHEL,
1er janv—10 Caissier.

Bilan Semi-Annuel
—DE LA—
Banque Nationale d'Etat de la NOUVELLE-ORLEANS.
28 Décembre 1875.

ACTIF.

Prêts et Escomptes		$1,276,655 40
Bons des E-U. à 10 0/0 de prime		55,000 00
Autres valeurs et Bons		35,471 19
Dû par des Banques et banquiers		363,240 29
Maison de Banque et autres immeubles		91,527 84
Cinq pour cent au fonds de rachat		2,250 00
Echanges pour le Clearing House	$305,112 77	
Or monnayé	32,714 36	
Legal Tenders et billets des Banques Nationales	600,828 82	938,655 95
		$2,763,800 67

PASSIF.

Actions	$ 850,000 00
Circulation	45,000 00
Dépôts	1,565,297 18
Dû aux Banques et banquiers	165,551 13
Anciens dividendes non-payés	3,886 79
Profits et pertes sujets au dividende de 4 pour cent	44,265 57
Surplus Fund	45,000 00
	$2,763,800 67

SAM'L H. KENNEDY, Président.
CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.
L. A. WILTZ, Ass't-Caissier.
29déc—6t

DONATIEN AUGUSTIN,
Register in Bankruptcy.

Office Customhouse building, next to U. S. Courts' rooms.

Commissioned as Register by the Honorable Chief Justice of the U. S., since May 1868.

Prepares with the greatest care, all bankruptcy schedules being assisted by Messrs. E. D. Lebreton and Wm. A. Wells, both most experienced bankruptcy clerks. Done at most moderate terms. Passports procured from Washington.
Residence No 163 Esplanade Street.

Compagnie d'Assurance Mutuelle —DES— Marchands de la Nlle-Orléans,
104..........rue du Canal..........10

VINGT-ET-UNIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans l'année expirée le 21 1875, y compris les risques non expirées de l'année précédente:

Sur risques de feu		$580,621
Sur risques de mer		52,556 10
Sur risques de rivières		55,983 06
Total des primes		$673,160 23
En moins, primes non expirées		121,463 00
Profit net sur les primes le 21 mai 1875		$556,697 23
Pertes payées—		
Sur risques d'incendie	$257,344 41	
Sur risques de mer	47,782 44	
Sur risques de rivières	22,344 65	
	$327,478 90	
Taxes	25,609 98	
Réassurances et primes remboursées	22,349 72	
Dépenses et quinze pour cent réfaction moins intérêt	54,930 07	
		$454,260 67
Profit		$102,431 56

L'Actif de la Compagnie est comme suit:

Propriétés foncières	$232,614 42
Bons de la ville	216,110 60
Actions de banques, chemin de fer et autres	72,611 80
Billets garantis par hypothèque et gages	227,229
Effets à recevoir	88,917
Primes en voie de recouvrement	94,404
Bons de l'Etat	650
Actions d'assurance	19,124
Actions du Valette Dry Dock Comp	10,400 00
Bons hypothécaires du Turner's Association	3000 00
Bons hypothécaires du Odd Fellow's Hall	5000 00
En caisse	106,587 29
	$1,222,899 56

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
PAUL FOURCHY, Président.
W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE. Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment, par devant moi le 15 juin 1875.
JAMES FAHEY, Notaire public.

A un meeting du Bureau des Directeurs tenu le 14 juin 1875, il a été résolu de payer aux Actionnaires, sur demande, un intérêt de 10 pour cent pour l'année sur leurs actions.

DIRECTEURS.

P. Maspero,	Ed. Toby,
D. Fatjo,	P. Fourchy,
S. Z. Relf,	M. W. Smith,
L. F. Generes,	J. J. Fernandes,
D. A. Chaffraix,	J. M. Allen,
	Chas. Lafitte.

15juin—1an

VINGT-SIXIEME ETAT ANNUEL —DE LA—
Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.
23 Mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte amendée, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1875.

Primes d'incendie	$201,206 60	
Primes de mer	42,344 83	
Primes des rivières	112,114 32	$355,767 75
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées		276,197 7
Pertes payées et évaluées comprenant tout ce qui est connu et non payé—		
Sur risques d'incendie	$89,347 86	
Sur risques de mer	15,447 32	
Sur risques de rivières	55,553 91	$160,348 89
Taxes, escompte au lieu de participation, moins intérêts, escomptes, &c.	72,705 23	214,064 22
Laissant (après paiement de 10 pour cent sur le capital		$62,132 72
L'actif de la compagnie est comme suit:		
Effets à recevoir		$43,674 01
Prêts sur bons et hypothèques	55,943 23	$99,617
Prêts sur actions, sur demande	137,129 58	
Argent en banque	82,089 96	200,529 54
Propriétés foncières		118,769 42
Bons de la ville, actions de banques et autres		153,581
Primes en voie de recouvrement, comptes d'affaires en suspens, &c		37,814 1
Total de l'actif		$610,301 91

Le tableau qui précède est une copie exact faite sur les livres de la Compagnie.
THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, secrétaire.

Signé sous serment devant moi, ce 22 mai 1875.
WM. H. HOLMES, Seconde Justice de paix, Paroisse d'Orléans, Lne.

Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement de l'intérêt annuel de dix pour cent sur le capital de cette Compagnie, un dividende de TRENTE POUR CENT sera payé en ARGENT, à partir du 14 juin prochain, aux personnes qui assurent dans la Compagnie et qui ont droit au dit dividende.

DIRECTEURS.

Thomas A. Adams,	Sam'l B. Newman,
Sam'l H. Kennedy,	C. T. Buddecke,
John Phelps,	Adam Thompson,
Henry Abraham	P. N. Strong,
Victor Meyer,	Joseph Bowling,
Edward J. Gay,	John M. Sandidge,
Simon Hernsheim,	Simon Forchelmer,
Joseph B. Wolfe,	R. B. Post,
Edward Pilsbury,	John E. King,
Fred'k Camerden	J. L. Harris,
Andrew Stewart,	Joseph Stone,
George Martin,	Alfred Moulton,
L. C. Jurey,	Edward Nalle,
George W. Sentell,	A. Levi.

BILAN —DE LA— BANQUE GERMANIA NATIONALE A LA NOUVELLE-ORLEANS DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE.
A la clôture des affaires du 2 octobre 1874

RESSOURCES:

Prêts et escomptes		$782,875 87
Tiré au sus		4,363 5
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation		300,000
Bons des Etats-Unis en caisse		100,000 00
Autres actions et Bons		32,095 32
Dû par des agents de réserve et de rachat		86,677
Dû par d'autres banques nationales		7,148 3
Dû par des banques et des banquiers de l'Etat		1,331
Propriété foncière, mobilier et installations		5,909 87
Dépenses courantes et taxes payées		11,162 2
Primes payées		60,080 0
Echanges pour le Clearing-House		194,319 69
Billets d'autres banques nationales		5,375 00
Petite monnaie (y compris les nickels)		641 6
Espèces		27,673
Billets Legal Tender		210,110
Total		$1,891,400

PASSIF:

Capital payé		$300,000
Surplus		37,000
Autres profits non partagés		27,023
Billets de banques non rachetés		262,995
Dividends non payés		343 8
Dépôts individuels		$988,591 72
Certificats de dépôts, payables sur demande	600 00	
Chèques certifiés	11,213	
Chèques de caissiers non payés	24,927	1,025,152 2
Dû à d'autres banques nationales		13,396 27
Dû à des banques et des banquiers de l'Etat		2,690 62
Total		$1,891,460 54

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, Hermann Rochl, caissier de cette banque déclare solennellement que je crois le susdit tableau exact.
HERM. ROEHL, caissier

Signé sous serment pardevant moi, ce 8 octobre 1874.
JOS. COHN, Notaire Public.

Exact—Témoins: T. PRUDHOMME, L. E. CAIN.

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA
Au No 111 de la rue Gravier.

—Assure contre—
LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES.

Aux plus Bas Taux du Tarif.
A. EIMER BADER, Président.
CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale.

Primes reçues	$127,128 73
Pertes par incendies sur mer et rivières payées	$24,447 80
Réassurances, retenues (rebate), dépenses, etc	[illegible]
	124,681 6
	$63,114 1
Total de l'Actif	$364,819 1

DECLARE:

Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 5 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 15 pour cent.

DIRECTEURS:

Henry Abraham,	S. Katz,	Louis Schneider
A. Eime Bader,	Jos. Keller,	W. B. Schmidt,
H. A. Baumgarden,	Th. Lilienthal,	R. Sieg,
den,	E. F. Del Bondio,	C. H. Miller,
Isaac Scherck,	H. Eicke,	S. J. Nastia,
J. H. Schwarz,	Chas. Engsfeld,	H. Pohlman,
Louis Schwarz,	M. Frank,	F. Rickert,
X. Weissenbach,	H. R. Gogreve,	F. Roder,
R. Wilderman		

Notice to Tax Payers.

THE undersigned respectfully announces to the Tax-Payers and the public in general, that he has removed his office from No 54 Exchange Alley between Bienville and Customhouse streets to No 56 same Alley. He again tenders his heartfelt thanks for the liberal patronage which has been bestowed upon him for the last twelve years, and hopes the continuance of the same.
JOHN T. DUFOUR,
No 56 Exchange-Alley

Avis aux Contribuables.

LE soussigné a transporté son bureau du No 54 Passage de la Bourse, entre Bienville et Douane au No 56 même Passage. Il profite de cette occasion pour remercier sa clientèle et le public en général du bienveillant patronage qui lui a été accordé depuis dix ou douze ans. Le soussigné fera donc tous ses efforts pour continuer à donner pleine satisfaction au public en général.
JOHN T. DUFOUR.
1er oct—1m. No 56 Passage de la Bourse.

NEUVIEME ETAT ANNUEL, —DU—
FACTORS' AND TRADERS' Insurance Company,
37..........Rue Carondelet..........3
Nlle-Orléans, 20 mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 30 avril 1875, savoir:

PRIMES DE L'ANNEE.

Sur risques d'incendie	$380,073 83	
Sur risques de rivières	221,229 78	
Sur risques de mer	44,116 41	$635,419 9
En moins—		
Primes non expirées le 30 avril 1875	$ 89,742 00	
Primes remboursées	9,925 58	99,667
Montant net des primes		$535,7
PERTES PAYÉES, SAVOIR:		
Sur risques d'incendie	$124,367 30	
Sur risques de rivières	126,482 58	
Sur risques de mer	5,320 65	$256,170 3
Réassurances		14,209 62
Réfaction (rebate)		15,482 51
Taxes d'Etat et de Ville		22,815 46
Dépenses brutes, bureau local et agences		52,899 81
Profits et pertes		16,081 40	$380,582
Balance		$145,160
En plus, intérêts, escompte et épargnes reçus		105,064
		$250,224
En moins, 1er intérêt semi-annuel sur le capital payé et le second dû		110,000
Bénéfices net		140,224 53
En moins—réserves pour diminution de valeur des placements		22,804 86
Balance à partager sur le montant net des primes de 1874-5 et les primes non expirées de 1873-4		$117,120

L'actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse	$ 304,452 15
Comptes en voie de recouvrement	50,325 47
Effets à recevoir, pour prêts sur actions et bons	522,922 04
Effets à recevoir à courtes échéances	38,011 45
Actions de banques et autres actions	213,103 55
Actions de chemins de fer de la ville	73,549 66
Bons de la ville et autres bons	110,631 56
Bons Masonic Grand Lodge of Louisiana	5,000
Bons de l'Odd Fellows Hall Association	5,000 00
Bons de l'Association de secours pour les veuves et les orphelins juifs	2,000 00
Propriétés foncières	60,135 00

PASSIF.

Capital		$1,100,000 00
Réserves pour risques non expirés		89,742 2
Dividendes non payés (y compris dividendes d'intérêt et de prime du 30 avril 1875		177,655 22
Ca suel (surplus		118,818 65 — 1,486,215

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
ED. A. PALFREY, Président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, ce 22 mai 1875.
EDWARD IVY, notaire public.

Le 20 du courant, à une réunion spéciale des directeurs il a été résolu de payer, SUR DEMANDE, un SECOND INTERET SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT jusqu'au 30 avril 1875, ce qui fait dix pour cent par an sur le capital de la Compagnie (1,100,000) et un DIVIDENDE COMPTANT DE VINGT-CINQ POUR CENT aux Actionnaires ($471,769 86) du montant net de leurs primes participantes de l'année expirée le 30 avril 1875 et de leurs primes participantes non expirées de l'année expirée le 30 avril 1874.
ED. A. PALFREY, Président.
THOS. F. WALKER, Sect. MOSES GREENWOOD, Vice-Président.

DIRECTEURS:

Moses Greenwood	E. M. Walmsley,
W. A. Johnson,	A. Brittin,
John I. Noble,	A. H. May,
John Chaffe,	S. H. Snowden,
Richard Milliken,	T. Lynn Lyon,
Samuel E. Moore,	Wm C. Raymond,
J. I. Warren,	James S Prestidge
R. T. Buckner,	Samuel H. Boyd,
Saml. Friedlander,	Joseph McElroy,
A. A. Yates,	E. R. Wheelock,
John I. Adams,	Cyrus Bussey,
Isaac Scherck,	Wm. J. Behan,
	E. F. Eshleman.

RAPPORT SUR L'ETAT —DU— STATE NATIONAL BANK,
A LA NOUVELLE-ORLEANS,
ETAT DE LA LOUISIANE.
A la clôture des affaires du Vendredi, 1er octobre 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes		$1,169,486 9
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation		556,000 00
Autres actions, bons et hypothèques		25,691 75
Dû par des agents (approuvés) de réserve		111,145 12
Dû par d'autres banques nationales		71,355 50
Dû par des banquiers et des banques d'Etat		75,073 95
Propriétés foncières, mobilier et installations		146,174 27
Dépenses courantes et taxes payées		19,643
Primes payées		55,800
Echanges pour le Clearing House	$162,421 29	
Billets d'autres banques nationales	2,159 00	
Petite monnaie (y compris les nickels)	1,300 06	
Espèces	32,222 36	
Billet legal tender	153,466 00	382,579 71
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis pour cent des billets en circulation		25,000 00
Total		$2,571,756 02

PASSIF.

Capital payé		$550,000 00
Surplus		26,590 81
D'autres profits non partagés		25,690 82
Billets de banque nationale non rachetés		500,000 00
Dividendes non payés		9,539 79
Dépôts individuels sujets à des chèques	$962,702 85	
Certificats de dépôts sujets à demande	2,000 80	
Chèques certifiés	22,013 01	
Chèques de caissier non payés	100 00	996,815 87
Dû à d'autres banques nationales		89,428 23
Dû à des banquiers et à des banques d'Etat		81,420 47
Total		$2,571,756 02

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la sus dite banque, déclare solennellement que je crois le tableau qui précède exact.
CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment, pardevant moi, ce 11 octobre 1875.
THEO. GUYOL, Notaire Public.

Exact—témoins:
ALF. MOULTON,
W. T. BLAKEMORE, Directeurs.
SAM'L FRIEDLANDER.
12oct—1f

New Orleans Credit Foncier Association.

Bureaux No 46 de la rue Vieille-Levée.

—QUATRIEME ETAT ANNUEL—

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, le New Orleans Credit Foncier Association publie l'état suivant de ses opérations de l'année expirée le 30 septembre 1875, fin de la quatrième année fiscale:

Montant total des profits réalisés sur les bâtisses du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875		$1,791 70
Intérêt du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875		5,345 32
Dépenses générales, taxes, loyers, &c., du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875	$3,490 95	
Escompte de billets payés avant l'échéance	247 71	
Montant des dépenses non couvertes l'année dernière	1,331 45	
		$7,026 14
Bénéfice net		112 94
		$7,137 03 $7,137 03

L'actif de la Société est comme suit.

Billets payables mensuellement garantis par première hypothèque et privilège de vendeur	$94,906 77¼
Propriétés foncières	9,450 22
Comptant: A la banque nationale de l'Etat	$1,561 41
Currency des Etats-Unis	144 26½ 1,810 67¾
Effets à recevoir	7,160 15
Divers débiteurs	50 77
Installations	1,000 00
Intérêt courant	255 33
	105,173
Actions payées en plein	79,150 00
Actions payées en partie	2,867 86
Scrip	4,830 00
Dividende No 1 non-réclamé	127 20
Effets à payer	400 00
Divers créanciers	602 70
Surplus de l'actif	18,470 22 105,172 97

Nous, soussignés, déclarons solennellement que le tableau qui précède est un extrait exact des livres de la Société.
J. A. FERNANDEZ, Président.
A. SAULET, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 21 octobre A. D. 1875.
G. LEGARDEUR, JR., Notaire public.
22 oct—1m

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

CAPITAL PAYE..........$500,000

EXTRAIT DU DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL—1874.

Montant net des primes, escompte et intérêt		$394,276
Pertes, dépenses, taxes	$196,888 76	
Fonds en réserve, $10,000 et dividende sur le capital, 10 pour cent	59,626 54	
		255,515 30
Bénéfice net		$78,861 17
Actif de la compagnie—VALEUR AU COMPTANT SUR LE MARCHE—		
Actions, bons, prêts et effets à recevoir		$409,270 0
En caisse et primes en voie de recouvrement		129,775 77
		$539,045 77

Dividende payé sur actions, DIX POUR CENT par an, et sur les polices participantes VINGT-CINQ POUR CENT, payable comptant.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices sur les risques de feu, de rivières et de mer, aux conditions les plus avantageuses. Les pertes sont réglées promptement, à des conditions libérales, aux bureaux de la compagnie No 41 de la rue du Camp, coin Commercial Alley.
JAMES I. DAY, Président.
HORACE CARPENTER, Secrétaire.

—Directeurs pour 1875.—

JNO. G. GAINES,	JAS. I. DAY,
E. J. HART,	LIONEL C. LEVY,
HENRY RENSHAW,	EMORY CLAPP
HUGH WILSON,	JAMES BYRNES,
R. BISOOE,	J. L. HARRIS,
A. BALDWIN,	W. B. SCHMIDT,
CHAS. MACREADY,	L. ALCUS,
W. E. SEYMOUR,	ISAAC L. HAAS,
RICHARD FLOWER,	SCOTT MCGEHEE,
J. WEIS,	GEO. JONAS,
R. W. TAYLOR,	D. FATJO,
J. C. MORRIS,	T. L. AIREY.

7 mars—au 1er Janvier.

VINGT-DEUXIEME ETAT ANNUEL

Home Mutual Insurance Company DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMÉMENT aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1873:

Primes reçues durant l'année terminée le 31 décembre 1873, y compris les Risques non terminés de 1872		$153,62[illegible]
Primes sur les Risques de feu	$120,490 15	
Primes sur les Risques de rivières	2,311 46	
Primes sur les Risques de mer	30,721 19	
Moins les primes rendues	3,737 68	
Moins les primes sur Risques non terminés en 1873	30,687 00	34,424
Primes nettes pour l'année 1873		$149,628 1
Déficit pour l'année 1872		33,246 83
		$183,554 84
Pertes payées durant la même période—		
Sur les Risques de feu	$30,957 24	
Sur les Risques des rivières	10	
Sur les Risques de mer	20,723 43	
Réassurances		,631
Taxes		,235
Réfaction au lieu de scrip	15,264 31	
Dépenses et Profits et Pertes, moins le compte de loyer	25,797 80	
Intérêt dû sur les Scrips non encore payés	4,200	
	$54,965 25	
Moins escompte et intérêts	25,612 48	28,872
		$155,864
Pertes non réglées		30,69
		$186,55[illegible]
La Compagnie possède l'Actif suivant:		
En caisse	$2,620 54	
Effets à recevoir sur prêts et sur gages		
Effets à recevoir sur Primes		$92,572 55
Effets à recevoir en voie de recouvrement	81,003 91	
Propriété foncière	50,000 00	
Bons de l'Etat de la Louisiane et de la ville de la Nouvelle-Orléans	28,546 02	
Actions de Banques	44,000 00	
Actions de la Compagnie Vallette Dry Dock	4,000 00	
Actions du Harbor Protection Company	205 16	
Bons de la Grand' Loge des Maçons Libres et Acceptés	3,800	
Bons I. O. des O. F. Hall Association	5,62	
Actions de Compagnie d'assurance	3,50	
Bons du Mechanics' and Agricultural Fair Association	3,	
Compte suspendu de Bons et d'Actions	300,158	

L'état suivant est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
A. BROTHER, Président.
A. W. HUNTER, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, notaire soussigné, ce seizième jour de janvier, A. D. 1874 comme l'attestent ma signature et le sceau.
ANDREW HERO, Notaire Public.

Compagnie d'Assurance de l'Union DE LA NILE-ORLEANS.

DIX-HUITIEME ETAT

De situation annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nile-Orléans, publié conformément à la loi et à la charte de la dite Compagnie.

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1875.		
Primes d'incendie		$90,284 54
Primes sur les rivières		13,086 88
Primes maritimes		9,042 33
		112,423 25
Moins, primes remboursées		2,425 69
		$110,087 73
Pertes payées dans l'année —		
Pertes par l'incendie	$22,139 84	
Pertes sur les rivières	16,422 12	
Pertes sur mer	816 12	
	$39,427 94	
Réassurances	4,589 81	
Loyer	2,600 00	
Taxes	2,350 25	
Réfaction (rebate)	10,277 96	
Dépenses, moins l'escompte et l'intérêt	6,487 30	
Réservé pour risques non terminés	27,171 00	93,904 25
		16,263 38
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
Prêts garantis par nantissement	5,729 67	
Prêts garantis par hypothèque	$131,006 12	
Effets à recevoir pour primes	12,440 96	
Actions, bons et autres obligations	142,806 32	
Propriété foncière	5,447 31	
Primes en voie de recouvrement	18,100 69	
En caisse	27,082 84	
		$342,424 35

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Signé, soussignement, pardevant moi ce huitième jour du mois de mai 1875.
JAS. FAHEY, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a déclaré un dividende de cinq piastres par action, payable à partir mardi, 11 mai.
9 mai—10t

ETAT DE LA Banque Nationale Mutuelle DE LA NOUVELLE-ORLEANS,
A la clôture des affaires, le 9 Janvier 1874

ACTIF:

Prêts et escomptes	$658,894 91
Bonds des Etats-Unis	100,000 00
Primes sur Bonds des Etats-Unis et sur or	73,758 46
Diverses actions	27,772 54
Dû par Banques et Banquiers	8,309 22
Propriétés foncières, meubles et installations	38, 5 4
Dépenses courantes	7
Billets du Trésor (Legal Tenders)	$122,000 00
Billets de Banques Nationales	11,529 65
Or	14,906 33
Chèques sur banques locales payables en currency	120,303 32
	$1,487,372 38

PASSIF:

Capital payé	$300,000 0
Surplus	11,353 1
Circulation	45,000
Dépôts	732,089 1
Chèques du caissier	33,357 0
Escomptes, Intérêt et Change	470 3
Dû à Banques et Banquiers	323 4
Dividendes non-réclamés	271 0
	$1,487,372 38

ASSURANCES.

Premier état annuel
—DE—
ATLAS INSURANCE COMPANY DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LNE.
Au No. 152 de la rue du Canal.
Le 13 décembre 1872.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans la partie fractionnelle de l'année expirée le 31 décembre 1872.

Primes d'incendies	$52,641	
Primes de rivières	1,113 5	
Total des primes		$53,815 18
En moins—primes non expirées		35,876 79
Montant net des primes		$17,988 39
A déduire—		
Pertes par les incendies—payées	$ 226 83	
Dépenses générales, moins profits, pertes et intérêts	12,164 94	12,391
Montant réservé pour pertes non réglées		$5,546 63
L'ACTIF de la compagnie est comme suit:		
Prêts sur hypothèques, premières hypothèques sur propriétés foncières non grevées valant $395,450		$151,222 43
Propriétés foncières appartenant à la compagnie		17,500 00
Prêts garantis par des actions		1,009 00
Actions appartenant à la compagnie		27,550 00
Bons des Etats-Unis		8,000 00
Effets à recevoir		6,226 86
Billets à 8 pour cent d'intérêt		13,150 0
Intérêt		10,442 44
Primes en voie de recouvrement		27,430 86
Effets à recevoir pour primes		800 00
Dans la caisse de la banque et entre les mains du trésorier		12,419 74
Mobilier du bureau, coffre-fort, fourniture d'agence		2,048 75
Capital souscrit en voie de règlement		62,451 50
		$355,942

PASSIF.

Capital, 1,132 2-3 actions, de $100, assurées à 1875 l'action	$313,768
Montant réservé pour garantir surmontants des risques non expirés, formant 50 pour cent des primes non expirées	17,938 2
Primes non expirées, moins 50 pour cent réservé	17,938 60
Montant réservé pour perte non réglées	5,546 00
Salaires non payés	769 11
	$355,942 50

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.
WM. H. STEVENSON, Président.
DOUGLAS WEST, Secrétaire P. F.

Signé sous serment, pardevant moi, ce 1[illegible] A. D. 1873.

Rapport sur l'Etat
—DE LA—
BANQUE NATIONALE DE L'ETAT,
A la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du mercredi 30 juin 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes		$1,115,402 18
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation		556,000 00
Autres actions, bons et hypothèques		35,716 45
Dû par des agents de réserve, approuvés		98,731 98
Dû par d'autres banques nationales		23,096 55
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat		159,015
Propriété foncière, mobilier et installations		139,715 10
Dépenses courantes et taxes payées		25,563 89
Primes payées		55,6 00
Echanges pour le Clearing-House	$121,818 24	
Billets d'autres banques nationales	34,302 00	
Petite monnaie (y compris les nickels)	2,875 72	
Espèces	77,379 17	
Billets Legal Tender	456,823 00	$705,835
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis (5 pour cent du montant en circulation)		27,300 00
Dû par le trésorier des Etats-Unis (autre somme que les fonds de rachat 5 pour cent)		4,000 00
Total		$2,996,545 95

PASSIF.

Capital payé		$850,000 0
Surplus		23,590 84
Autres profits non-partagés		87,474 80
Billets de banque nationale, non rachetés		500,000 00
Dividendes non payés		4,931 15
Dépôts individuels sujets à des chèques	$1,322,571 00	
Certificats "demand" de dépôts	7,000 00	
Chèques certifiés	12,850 56	
Chèques du caissier, non payés	100 00	
	1,342,521 65	
Dû à d'autres banques nationales		79,541 16
Dû à des banquiers et à des banques de l'Etat		91,496 65
Total		$2,996,545 95

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la banque ci-dessus nommée, déclare solennellement que je crois le tableau qui précède exact.
CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment pardevant moi, ce 14me jour de juillet 1875.
THEO GUYOL, notaire public.

Exact—Témoins:
G. A. WILLIAMS,
JOS. DUNBAR,
WM. G. VINCENT.

Commercial Insurance Company of New Orleans.

130......RUE DE LA COMMUNE......130
NEUVIEME ETAT ANNUEL

Conformément aux réquisitions de sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes de l'année expirée le 31 mars 1875

Feu	$60,583 60	
Mer	13,339 20	
Rivières	50,181 82	124 13
Plus—risques non expirés le 21 mars 1874		15,744 00
		149
Moins—primes non expirées le 31 mars 1875		1,200 00
Montant net des primes		
Perte par le feu	$4,619 84	
Pertes sur les rivières	$2,541	$43,161 19
Réfaction (rebate)		25,331 22
Réassurances		8,699 03
Primes remboursées		1,325 10
Taxes		14,211 50
Casuel		3,170 42
Loyers		6,588 33
Dépenses		15,408 45
		$117,898 23
Moins Intérêts profits et pertes		20,192 18 — $97,70
Bénéfice net		$34,
ACTIF.		
Effets à recevoir	$226,984 43	
Mobilier	4,933 92	
Actions de Harber bons	550 00	
Bons de la Ville	1,323 00	
Actions de banque de l'Etat	5,600 00	
Compte pour recouvrement net	14,622 51	
En caisse	86,100 00	
	$347,412 56	

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
Nouvelle-Orléans, 31 mars 1875.
J. H. OGLESBY, Président.
WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, ce 12 avril 1875.
E. J. IVY, Notaire Public.

Nouvelle-Orléans, 12 avril 1875.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de DIX POUR CENT sur le capital de la compagnie est déclaré payable sur demande.
15 avril—1m

ETAT DE SITUATION
—DE LA—
Germania National Bank
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
31 décembre 1874.

ACTIF.

Billets escomptés		$ 883,758 22
Prêts sur demande		68,363
Bonds des E. U. déposés au Trésor des E. U. pour répondre de la circulation		300,000
Primes sur les bonds ci-dessus		5,000
Billets des E. U. déposés au Trésor des E. U. pour racheter la circulation		13,500
Actions et bonds divers		22,262
Dû par des banques et des banquiers éloignés		9,165 0
Mobilier et accessoires		
Avoir en argent:		
Bonds des E. U. en main	112,000	
Comptant en caisse	461,629 95	
Dû dans les banques de New-York	204,580 1	788,890 66
Total de l'actif		$1,880,341 82

PASSIF.

Capital payé	$ 300,000
Excédant de fonds	37,000
Billets en circulation	267,180
Dépôts	1,172,506 58
Dû à des banques et à des banquiers éloignés	54,198
Profits bruts pendant les 6 derniers mois	67,395 60
Moins dépenses et taxes	18,598 67
Profits nets sur lesquels un dividende de 7 1/2 pour cent $22,500 a été déclaré aux actionnaires	48,336 93
Total du passif	$1,880,4

LOUIS SCHNEIDER, Président.